

EFFICENTY DIGITAL
Société par actions simplifiée au capital de 207 500 euros
Siège Social : 92 boulevard Victor Hugo 92110 Clichy
514 047 844 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 2 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le deux mai à 11 heures,

Les associés de la société EFFICIENTY DIGITAL se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 92 boulevard Victor Hugo 92110 Clichy, sur convocation faite par le président.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Joël SULTAN, Président.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent la totalité des actions sur les 282 312 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate en conséquence que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Le projet de cession d'actions,
- Le projet de modification de dénomination social,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport du président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du président,
- Agrément d'une cession d'actions,
- Modification de l'objet social,
- Nomination d'un nouveau président en remplacement de Monsieur Joël SULTAN démissionnaire,
- Modification corrélatrice des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la cession au profit de :

La société 01 TALENT INTERNATIONAL SA

Société anonyme au capital de 100 000 euros

Siège social : Rua da Mouraria, Edifício SDM, nº9, 3.^o andar, Letra D (Portugal)

NIPC : 515 268 623

Représentée par Monsieur Dror SULTAN

- Des mille sept cent trente-cinq (**1735 actions**) appartenant à la société AS HOLDING dans la société,
- Des mille sept cent trente-cinq (**1735 actions**) appartenant à la société CAYOLOJORA dans la société,

La société 01 TALENT INTERNATIONAL SA, représentée par Monsieur Dror SULTAN, détient désormais 143 470 actions.

L'assemblée générale charge son président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'agréer la cession au profit de :

La société EDU INVEST,

Société à responsabilité limitée au capital de 3 euros

Siège social : Rua da Mouraria, Edifício SDM, nº9, 3.^o andar, Letra D (Portugal)

NIPC : 516 734 520

Représentée par Monsieur Dror SULTAN

19

71

- Des soixante-neuf mille quatre cent vingt et un **(69 421) actions** appartenant à la société AS HOLDING dans la société,
- Des soixante-neuf mille quatre cent vingt et un **(69 421) actions** appartenant à la société CAYOLOJORA dans la société,

La société EDU INVEST, représentée par Monsieur Dror SULTAN, détient désormais 138 842 actions.

L'assemblée générale charge son président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Joël SULTAN de ses fonctions de président et décide de nommer en qualité de nouveau président :

Monsieur Martial DJERADI,
Né le 25 avril 1961 à Ivry sur Seine,
Domicilié au 6 rue du Général Chanzy 94220 Charenton-le-Pont,
De nationalité française,

Pour une durée illimitée.

Monsieur Martial DJERADI déclare qu'il accepte les fonctions de président et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social afin d'ajouter les activités suivantes :

- La commercialisation, distribution et exploitation sous toutes formes de produits informatiques et électroniques en ce compris les logiciels système, d'application, et de développement,
- La création, l'achat, la vente, la location de licence de marque, de brevets, de modèles et plus généralement toutes formes d'acquisition et de commercialisation de marques, brevets, modèles, savoir-faire, franchise et tout objet relevant de la propriété industrielle et artistique ;

119

JJ

- La prise de participation, la détention et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres. Toutes prestations de services, conseils, études au profit des sociétés, sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autre ;
- Toutes activités de marchand de biens en immobilier, à savoir l'achat de biens immobiliers en vue de leur revente; ainsi que toutes actions de promotion immobilière, au sens de l'art 1831-1 et suivants du code civil ainsi que toutes opérations de maîtrise d'œuvre et de construction vente.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

CINQUIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts dont la rédaction est la suivante :

« 2. *OBJET*

[...]

- *La commercialisation, distribution et exploitation sous toutes formes de produits informatiques et électroniques en ce compris les logiciels système, d'application, et de développement,*
- *La création, l'achat, la vente, la location de licence de marque, de brevets, de modèles et plus généralement toutes formes d'acquisition et de commercialisation de marques, brevets, modèles, savoir-faire, franchise et tout objet relevant de la propriété industrielle et artistique ;*
- *La prise de participation, la détention et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres. Toutes prestations de services, conseils, études au profit des sociétés, sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autre ;*
- *Toutes activités de marchand de biens en immobilier, à savoir l'achat de biens immobiliers en vue de leur revente; ainsi que toutes actions de promotion immobilière, au sens de l'art 1831-1 et suivants du code civil ainsi que toutes opérations de maîtrise d'œuvre et de construction vente.*

[...]»

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.




Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidente.

Monsieur Martial DJERADI

Nouveau président

« Bon pour acceptation des fonctions de
président »

*Bon pour acceptation des
fonctions de président.*

Monsieur Joël SULTAN

Président démissionnaire